



Comité Syndical du 31 janvier 2022

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17 h 35

Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Mohamed BENSALAH	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Roumois Seine	Yannick BOUDET	Délégué titulaire	Votant
Evreux Portes de Normandie	Gabrielle BROCHAND DULAC	Déléguée titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Cédric BROUT	Délégué titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe GERICS	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Vladimir HANGARD	Délégué titulaire	Votant
Communautés de communes du Pays du Neubourg	Jean-Jacques LEBRETON	Délégué titulaire	Votant

Evreux Portes de Normandie	Rachid MAMMERI	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Jérôme PASCO	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Michel PIERRE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Gérard PLATEL	Délégué titulaire	Votant
Communautés de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Roumois Seine	David TAURIN	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Guido VANDEWALLE	Délégué titulaire	Votant

Seine Normandie Agglomération	Julien CANIN	Délégué suppléant	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Jean-Marc MOGLIA	Délégué suppléant	Votant

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Julie DESPLAT	Déléguée titulaire	Votant
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Claire LACAMPAGNE CROCHET	Déléguée titulaire	Votant
Département de l'Eure	Arnaud LEVITRE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire	Votant

Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Guy DOSSANG	Délégué titulaire	Votant
Région Normandie	Emmanuelle TREMEL	Déléguée suppléant	Votant

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votant
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant

Public :

Etaient présents :

--	--	--	--

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il précise que le CS est organisé en visioconférence depuis le siège d'Eure Normandie Numérique. Les agents présents sont Mme Véronique BABIN, Mme Annie JACQUES, M. Jean-Christophe BOYARD et M. Arnaud HADIDA.

M. GRAVELLE fait l'appel des délégués titulaires et des personnes suppléantes afin de déterminer si le quorum est atteint. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

M. GRAVELLE précise que ce Comité Syndical a lieu en visioconférence et en explique les règles principales règles de fonctionnement. Il présente le premier rapport.

Premier rapport : Modalités de réunion du Comité Syndical en visioconférence

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne les modalités de réunion du Comité Syndical en visioconférence. Suite à la loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 qui rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes des collectivités afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 20 septembre 2021.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Adoption du budget primitif du budget principal 2022

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne l'adoption du budget primitif du budget principal 2022.

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BLOUIN qui présentera ce rapport.

Suite à un problème technique rencontré par M. BLOUIN, M.GRAVELLE décide de passer à la présentation du sixième rapport pour ne pas perdre de temps.

Sixième rapport : Avenant à la convention de financement avec la Région Normandie

M. GRAVELLE explique que cet avenant a pour objet de :

- proroger la date de prise en compte des dépenses liées au financement du déploiement jusqu'au 31 décembre 2023 (s'arrête en 2021 dans la convention actuelle)
- de supprimer la clause fixant un % minimal pour effectuer un appel de versement

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M.GRAVELLE demande si M.BLOUIN est prêt pour la présentation des rapports sur les budgets primitifs.

M. BLOUIN présente ses excuses à l'assemblée suite à ses soucis de connexions et commence la présentation du rapport n°3 sur l'adoption du Budget primitif du budget principal 2022.

Quatrième rapport : Adoption du budget primitif du budget annexe 1G 2022

M. BLOUIN présente le rapport concernant l'adoption du budget primitif du budget annexe 1G 2022.

Cinquième rapport : Adoption du budget primitif du budget annexe 2G 2022

M. BLOUIN présente le rapport concernant l'adoption du budget primitif du budget annexe 2G 2022.

M. GRAVELLE remercie M.BLOUIN pour ses présentations des budgets primitifs et demandent aux délégués s'ils ont des questions ou des observations.

M. BEAUCHE souhaite prendre la parole, il évoque les baisses de dotations dues à la fin du déploiement et précise que depuis 1 an il y a des difficultés avec le SIEGE27 pour une partie de sa commune et que la situation devient préoccupante pour les habitants.

M. GRAVELLE répond que sa question tombe bien car ENN a rencontré la semaine précédente les dirigeants de SOBECA et que l'entreprise s'est engagée à reprendre les travaux d'enfouissement et que cela devrait être terminé courant juin 2022.

Il n'y a pas d'autres interventions, M. GRAVELLE demande donc à l'assemblée d'approuver individuellement les rapports sur l'adoption des 3 budgets primitifs et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

M. GRAVELLE indique qu'il n'y a plus de rapports à présenter, les points divers vont pouvoir être présentés.

- Premier point abordé : état d'avancement des travaux FttH

M. GRAVELLE cède la parole à M. BOYARD qui présente la carte d'avancement du déploiement aux élus.

M.HADIDA rappelle que notre RIP se compose de 240 000 prises dont 180 000 prises sous marchés ENN et 60 000 prises réalisées par notre délégataire Axione.

Concernant les marchés historiques, les travaux ont été livrés en mars 2021.

Il reste deux marchés en cours un avec le groupement Team Réseaux/SOBECA qui couvre 75 000 prises avec 56 000 prises livrées aujourd'hui et un autre avec Orange qui couvre 60 000 prises avec 30 000 prises livrées aujourd'hui.

Pour SOBECA le déploiement devrait se terminer à échéance été 2022 par contre pour Orange la situation est beaucoup plus compliquée, le déploiement doit se terminer à la fin de l'année 2022 mais on sera plus sur début 2023.

M. HADIDA indique qu'il y a également d'autres difficultés comme celle évoqué par M.BEAUCHE concernant des problèmes d'enfouissement qui sont en train d'être traités.

M.BOYARD ajoute qu'il y a eu également des problématiques concernant l'égavage.

M. BEAUCHE souhaite prendre la parole sur ce sujet et précise que l'égavage a été demandé il y a deux ans avant que les travaux ne commencent mais qu'avec les retards constatés les problèmes d'égavage sont de nouveau d'actualité.

M. HADIDA répond que l'égavage doit être réalisé régulièrement pour éviter ce genre de problématique.

M. GRAVELLE demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

M. CAUDY souhaite rebondir sur Orange et la fin de déploiement qui risque de dériver sur 2023, il voudrait savoir quelles sont les communes concernées. M. HADIDA répond que cela concerne tout le secteur du Nord-Ouest du Département et ajoute qu'une action forte est faite auprès d'eux pour livrer le maximum de prises avant 2023. M. HADIDA ajoute qu'ils ont doublé les équipes de pilotage et du bureau d'études et mis en place un bureau de contrôle supplémentaire pour assurer la qualité des réceptions.

M. GRAVELLE confirme qu'effectivement il y a une pression forte sur ORANGE et que le sujet de mettre fin au marché avec la mise sous régie a été posé.

M.CAUDY intervient en indiquant que sa commune est concernée, elle est sur le secteur de travaux d'ORANGE, les travaux ont débuté puis arrêté, puis repris pendant quelques jours et de nouveau arrêté pendant des semaines, le rythme est catastrophique.

M.GRAVELLE répond que le syndicat est parfaitement conscient de cette problématique et que c'est pour cela que des réunions avec les dirigeants au niveau national sont organisées afin de faire évoluer les choses et d'obtenir des engagements fermes.

M.HADIDA souhaite intervenir et rassurer les élus concernant l'état de construction, on est malgré tout bien avancé, la partie qui pose problème c'est surtout la phase de réception.

Mme PREYRE souhaite évoquer les enfouissements de ligne du SIEGE27 qui va enfouir des lignes sur un circuit déjà terminé, elle voudrait savoir comment cela se passe dans ce genre de situation.

M.HADIDA précise qu'un an avant il y a la présentation des plans qui sont pris en compte par Team Réseaux.

M. BOYARD ajoute que s'il s'agit d'un réseau en construction ce sont les entreprises en charge des travaux qui gèrent avec le SIEGE27 et si c'est un réseau déjà construit dans ce cas c'est ENTHD exploitant du réseau qui gère avec le SIEGE27.

M.GRAVELLE demande si d'autres élus veulent prendre la parole.

M.PLATEL signale un problème sur le site d'éligibilité d'Axione, il constate que sur beaucoup de communes de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val-de-Risle en service actif depuis 3 ans maintenant, il y a de nombreuses adresses qui sont référencées au numéro 0.

L'explication de départ reposait sur le transfert des fichiers entre Eurek@ ancien exploitant et Axione mais aujourd'hui ces adresses n'ont pas été corrigées.

Les abonnés concernés qui souhaitent changer de FAI sont alors bloqués du fait de ces adresses erronées. Le problème a été remonté via M. CATTELIN à Axione mais rien n'est fait.

M.GRAVELLE répond que le point va être traité avec ENTHD.

M.BOYARD confirme qu'un travail important a été réalisé pour faire remonter ces erreurs d'adresses effectivement mais que les particuliers ont également la possibilité de faire en ligne sur le site d'ENTHD une demande de mise à jour d'adresse à titre personnel.

M.PLATEL répond que c'est l'information qui a été donnée aux habitants mais qu'ils ne sont pas à l'aise avec ses démarches et que c'est aussi le rôle des élus de les accompagner dans ce genre de difficultés.

M.GRAVELLE indique que ce sujet sera relancé auprès d'ENTHD.

M.DUCHE souhaite évoquer un autre sujet, il s'agit d'une plainte auprès du Procureur de la République qu'il avait effectuée lorsqu'il était encore Président du Syndicat. Cette plainte concernait des sociétés qui démarchaient les particuliers, il voudrait savoir où est-ce que ça en est car la situation continue de se produire. M. DUCHE va transmettre le rapport de la police municipale de son territoire sur le démarchage abusif et conseille à ENN de ressaisir le procureur.

M.BOYARD indique que le procureur sera ressaisi et qu'en parallèle une annonce va être faite sur notre site internet pour communiquer auprès des particuliers.

M.DUCHE répond que c'est important de communiquer sur le site d'ENN et également sur le site de l'exploitant ENTHD.

M.GRAVELLE passe la parole à M.DELAMARE pour la partie Communication.

M.DELAMARE annonce que 3 points vont être abordés avec les élus du comité.

Le premier concerne les obligations réglementaires avec le délégataire, ce dernier a effectué un recrutement au sein d'ENTHD afin de faire le lien avec ENN niveau communication.

Un des objectifs de ces relations est de pouvoir mettre en place les panneaux d'entrée de ville pour indiquer que la commune est fibrée, une première réunion a eu lieu à ce sujet, les attentes concernant la qualité des panneaux n'étaient pas satisfaisantes, un travail supplémentaire doit être effectué.

Autre objectif, la mise à jour sur le site internet, point très important pour les particuliers et l'affichage et la signalétique sur les chantiers à améliorer.

Enfin, un accompagnement sur les réunions territoriales sera également mis en place.

Le deuxième sujet concerne les relations avec les élus, M.DELAMARE souligne la réactivité d'Annie Jacques pour répondre au mieux aux questions des maires. Et à ce titre, un guide post-déploiement est paru en février à destination des élus.

Le troisième sujet concerne la programmation d'une Commission de Communication dans les prochains mois période de mars.

M.GRAVELLE cède maintenant la parole à M.BONENFANT pour la partie sur le Schéma Directeur des Usages et Services Numériques.

M. BONENFANT indique que le schéma est en cours de finalisation et sera présenté lors de la prochaine Commission des usages.

Le sujet concerne l'évolution du Syndicat en Agence du numérique dont l'objectif est d'accompagner chaque commune et chaque EPCI pour gagner en maturité numérique. Cette agence sera le cabinet conseil des communes. Pour cette transformation du Syndicat, une évolution statutaire doit s'opérer.

Un des autres objectifs sera la mise en place d'une Centrale d'Achat avec une offre globale pour répondre à l'ensemble des besoins des communes.

La communication va être fondamentale, il va falloir avancer étape par étape.

Les métiers des agents du SMO vont évoluer pour cette transformation et des recrutements devront également s'effectuer.

M. MAMMERI souhaite réagir et se questionne pour savoir si un transfert de compétence a été opéré entre le Département et le Syndicat concernant la mise en place d'un SDUN.

M.DUCHE répond à M.MAMMERI en lui indiquant que non car si telle avait été le cas une délibération aurait été votée et que le modèle juridique est à l'étude.

M.MAMMERI répond qu'il ne comprend pas quelle est la légitimité du Syndicat à se transformer en Agence du Numérique.

M.HADIDA ajoute qu'une étude est en cours pour faire évoluer les statuts du Syndicat et permettre juridiquement de mettre en place cette structure.

M.GRAVELLE revient sur les rencontres avec les EPCI, il invite les titulaires des Communautés de communes à proposer à leur président d'organiser des conférences avec les maires avec les équipes d'ENN et celle d'ENTHD.

L'ordre du jour est épuisé, M. Nicolas GRAVELLE remercie les Elus d'avoir répondu présents pour ce Comité Syndical.

La séance est levée à 19h00.